



CERCLE DES ANCIENS DU COLLEGE ST JOSEPH ELIKYA

Avenue Isiro n°1

KINSHASA – GOMBE

Devise : FRATERNITE-UNITE-SOLIDARITE

Contacts : 0829902492 – 0998845688

NOTE CIRCULAIRE N°06/022/PRES/CAC/AM/2022

Le Président du cercle des anciens du Collège Saint Joseph,

Vu l'article 19 du règlement d'ordre intérieur organisant le Cercle des anciens du Collège Saint Joseph, C.A.C en sigle, qui stipule que d'autres structures peuvent être créées, en cas de nécessité ;

Considérant que le Prix Père Raphaël de la Kethulle de Ryhove est institué pour une durée indéterminée par le Cercle des anciens du Collège Saint Joseph, C.A.C en sigle, et parrainé par celui en collaboration avec les autorités du Collège ;

Suivant la section II point 2 du vade-mecum instituant ce prix d'excellence qui renvoie à la mise en place par le comité directeur d'une Commission ad hoc qui se chargera de toute l'organisation ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

ORDONNE :

Art. 1. Il est créé une commission ad hoc dénommée "Commission d'organisation du Prix d'excellence Père Raphaël de la Kethulle de Ryhove, P.P.R.K en sigle ;

Art. 2. Les rôles de cette commission ad hoc sont repris à la section II, point 5 du vade-mecum instituant le prix d'excellence Père Raphaël de la Kethulle de Ryhove, P.P.R.K en sigle ;

Art. 3. Est nommé Coordonnateur de cette commission, le Caciple *Robert MBAYI* ;

Art. 4. Le Coordonnateur est chargé de désigner les membres qui feront partis de cette

commission dans les jours qui suivent la signature de la présente note ;

Cette note circulaire entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 10 mai 2022

Sé/ Alain Mutombo
Président du CAC/KIN

Rapporteur